



MUNICIPALITE D'OLLON

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A

1867 OLLON

PREAVIS MUNICIPAL N° 2015/16

**Demande de crédits supplémentaires
au budget de fonctionnement et au compte des investissements
de l'exercice 2015**



Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs et Conseillers communaux,

Pour être en conformité avec le Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979, la Municipalité vous soumet ci-après une demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2015.

Rappel

La raison d'être de ce préavis se base sur les articles suivants du règlement précité :

Chapitre II Budget de fonctionnement

Art. 10 - Dépassement de crédit

La Municipalité veille à ce que les crédits accordés ne soient pas dépassés. Lorsqu'un crédit est épuisé, il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du Conseil Général ou Communal, sous réserve des dispositions de l'article 11.

Art. 11.

La Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le Conseil au début de la législature. Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du Conseil Général ou Communal.

Chapitre III Crédits d'investissements

Art. 16 - Investissements

La Municipalité veille à ce que les crédits d'investissements ne soient pas dépassés. Lorsqu'un crédit est épuisé, toute dépense supplémentaire doit être portée à la connaissance du Conseil Général ou Communal par voie de communication écrite. Elle est ensuite soumise à son approbation dans les meilleurs délais.

Analyse

L'inventaire détaillé ci-après justifie les raisons de ces demandes. Il suit la structure des comptes communaux. En règle générale, il prend en considération les comptes dans lesquels un dépassement de plus de Fr. 10'000.-- a été constaté lors du contrôle budgétaire du 22 octobre 2015.

1. CREDITS SUPPLEMENTAIRES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2015

160 SPORT

| | |
|---|------------------|
| Demande n° 1 | |
| Dons et subventions | |
| Compte n° 160.3650 | |
| Montant figurant au budget 2015 : | Fr. 1'449'500.-- |
| Crédit complémentaire demandé : | Fr. 400'000.-- |
| <u>Argumentation</u> | |
| Deux subventions extraordinaires de Fr. 200'000.-- chacune ont dû être versées à la société du Centre des Sports SA (ci-après : CDS). | |
| Dès la fermeture de la piscine, le subside communal au Centre des Sports a été réduit d'un tiers, | |

passant de Fr. 600'000.-- à Fr. 400'000.--. Ce nouveau montant s'est avéré très vite être insuffisant par rapport à la nouvelle ligne que la Municipalité désirait donner au CDS.

En 2014, il y a eu une première remise à niveau de (signalétique, site internet, livret, logo, etc.), d'où une perte finale d'exploitation d'environ Fr. 183'000.-- lors du bouclage 2014, effectué en 2015.

En ce qui concerne l'année 2015, le CDS a dû faire face à des investissements urgents (réfection de la cuisine de l'Axel, remplacement du solarium, divers travaux d'entretiens urgents de la patinoire et de la machinerie du bowling). De plus, le CDS a organisé quelques manifestations opportunes et non prévues comme, par exemple, le Rallye du Chablais et la cérémonie de remise du Mérite sportif vaudois.

Enfin, hors budget de fonctionnement, le CDS doit rembourser un emprunt hypothécaire à hauteur de Fr. 35'000.-- par an.

320 FORETS

| | |
|--|----------------|
| Demande n° 2 | |
| Entretien et exploitation des forêts | |
| Compte n° 320.3146 | |
| Montant figurant au budget 2015 : | Fr. 135'000.-- |
| Crédit complémentaire demandé : | Fr. 48'000.-- |
| <u>Argumentation</u> | |
| Conformément à la communication transmise par M. le Conseiller municipal J.-Ch. Lack au Conseil communal le 30.10.2015, le dépassement provient de l'exploitation de foyers de bostryches. Des subventions cantonales sont attendues à hauteur de Fr. 55'000.--. | |

321 ALPAGES

| | |
|--|---------------|
| Demande n° 3 | |
| Achat matériaux (gravier, sable, etc.) | |
| Compte n° 321.3135.10 | |
| Montant figurant au budget 2015 : | Fr. 10'500.-- |
| Crédit complémentaire demandé : | Fr. 10'000.-- |
| <u>Argumentation</u> | |
| Ce dépassement a été provoqué par la nécessaire remise en état des chemins d'alpages à la suite des intempéries 2014-2015. | |

| | |
|--|---------------|
| Demande n° 4 | |
| Achat de fournitures diverses | |
| Compte n° 321.3135.30 | |
| Montant figurant au budget 2015 : | Fr. 8'500.-- |
| Crédit complémentaire demandé : | Fr. 13'500.-- |
| <u>Argumentation</u> | |
| Ce dépassement a été provoqué par la nécessaire remise en état des chemins d'alpages à la suite des intempéries 2014-2015. | |

| | |
|---|---------------|
| Demande n° 5 | |
| Honoraires et expertises | |
| Compte n° 321.3185 | |
| Montant figurant au budget 2015 : | Fr. 5'800.-- |
| Crédit complémentaire demandé : | Fr. 19'500.-- |
| <u>Argumentation</u> | |
| Le crédit complémentaire requis concerne la mise à jour du cadastre des Rembloz, soit les servitudes et la réaffectation des terrains selon leur nature. Ce travail s'est avéré être nécessaire puisque la décharge est maintenant définitivement fermée. | |

420 SERVICE DE L'URBANISME

| | |
|---|-----------------|
| Demande n° 6 | |
| Honoraires et expertises | |
| Compte n° 420.3185 | |
| Montant figurant au budget 2015 : | Fr. 190'000.-- |
| Crédit complémentaire demandé : | Fr. 105'000.-- |
| <u>Argumentation</u> | |
| Entre autres, les montants budgétés pour l'élaboration des PPA suivants se sont avérés être insuffisants: | |
| Lombard | 169'838.-- |
| Village d'Ollon | 49'517.-- |
| Les Tombeys | 24'840.-- |
| Les Thioleyres | 2'450.-- |
| Verchy et Arnoux | <u>2'386.--</u> |
| Total en Fr. | 249'031.-- |

430 TRAVAUX

| | |
|--|---------------|
| Demande n° 7 | |
| Achats petites machines et matériel | |
| Compte n° 430.3114 | |
| Montant figurant au budget 2015 : | Fr. 55'500.-- |
| Crédit complémentaire demandé : | Fr. 33'000.-- |
| <u>Argumentation</u> | |
| Le dépassement de ce compte provient d' : | |
| <ul style="list-style-type: none"> • une mauvaise estimation de la fourniture des plaques portant les numéros et noms de rues puisqu'au budget le montant de Fr. 3'500.-- était prévu alors que ce sont plus de Fr. 9'000.-- qui ont été dépensés • les travaux d'amélioration effectués au local de la voirie sis à La Forge à Villars ont été essentiellement attribués au CF 3114 alors que, dans le budget, ils étaient ventilés dans les CF 3114 et 3141. | |

502 BATIMENTS SCOLAIRES

| | |
|--|---------------|
| Demande n° 8 | |
| Consommation de gaz | |
| Compte n° 502.3122 | |
| Montant figurant au budget 2014 : | Fr. 19'000.-- |
| Crédit complémentaire demandé : | Fr. 42'200.-- |
| <u>Argumentation</u> | |
| Ce dépassement provient de la consommation de gaz des chaudières du Collège d'En-Haut. Celles-ci ont été prévues comme installations de secours mais elles ont été utilisées comme chaudières principales entre septembre 2014 et février 2015 en attendant la réparation des pierres réfractaires de la chaudière à bois. | |

611 EPOC POLICE-SERV. CANTONAL

| | |
|---|--------------|
| Demande n° 9 | |
| Achats machines et matériel | |
| Compte n° 611.3188 | |
| Montant figurant au budget 2015 : | Fr. 9'000.-- |
| Crédit complémentaire demandé : | Fr. 9'000.-- |
| <u>Argumentation</u> | |
| Ce montant correspond à une augmentation des frais d'inhumations de personnes non solvables ou en attente de successions. | |

711 SUBVENTIONS DIVERSES

| | |
|--|----------------|
| Demande n° 10 | |
| Organisme médico-social vaudois | |
| Compte n° 711.3654 | |
| Montant figurant au budget 2015 : | Fr. 609'800.-- |
| Crédit complémentaire demandé : | Fr. 4'700.-- |
| <u>Argumentation</u> | |
| Ce montant correspond à une facturation complémentaire reçue le 4 novembre de l'AVASAD pour un dépassement de Fr. 4'690.-- (Fr. 0.65/hab.) à assumer dans le cadre du financement communal des soins à domicile en 2015. | |

Le financement des crédits supplémentaires de fonctionnement, soit **Fr. 684'900.--** a été couvert par la trésorerie courante.

2. CREDITS SUPPLEMENTAIRES POUR INVESTISSEMENTS

Aucun dépassement aux comptes d'investissements n'est en l'état à prendre en considération.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal d'Ollon, dans sa séance du 11 décembre 2015,

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2015/16,
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

d'**ACCORDER** à la Municipalité des crédits supplémentaires de **Fr. 684'900.--** au budget de fonctionnement 2015 conformément aux explications fournies ci-dessus.

Le financement de ces crédits a été ou sera entièrement assuré par la trésorerie courante.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 novembre 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  =  Le Secrétaire : 

J.-L. Chollet Ph. Amevet

Délégué municipal : M. Jean-Michel Clerc, Municipal

Ollon, le 9 novembre 2015 / JMC / PV / PA